

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15612**

### Intitulé

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole Productions animales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur (trice) régional(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

21056 élevage

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le cœur de métier du titulaire de ce diplôme s'organise autour d'une pratique affirmée dans le domaine des productions animales. Par l'expérience ou des formations complémentaires, cette pratique opérationnelle est susceptible de pouvoir adapter les systèmes de productions à l'élevage de l'ensemble des espèces animales exploitées de l'homme.

Le niveau de compétence technique permet de s'adapter et de maîtriser les différents éléments intervenant dans les processus de production et de décision en élevage. L'objectif central des activités est d'accompagner la recherche de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

Ce cœur de métier s'exprime dans l'action de terrain par trois principaux types d'emplois et de comportements professionnels :

- d'éleveur ou d'éleveuse ayant en charge de piloter les processus d'élevage d'animaux, de valoriser leurs productions, leurs produits, leurs co-produits, de gérer leurs sous-produits, leurs déchets et effluents ;
- de conseiller ou de conseillère en élevage ayant à rechercher ou à produire des références, à les analyser et à les mettre à disposition d'éleveurs, de propriétaires d'animaux, ou d'acteurs d'organismes professionnels, de structures concernées par l'élevage et les produits d'origine animale ou destinés aux animaux ;
- d'agent de développement ayant à appréhender une filière de production animale, un territoire ou un marché pour accompagner des projets individuels ou collectifs. Cette posture implique une capacité à appréhender les processus du développement territorial.

Ces trois types d'emplois sont occupés en développant des compétences professionnelles qui reposent sur de solides connaissances scientifiques et techniques : zootechnie générale et comparée, conduite de productions, agronomie et productions fourragères, économie et gestion, droit et réglementation, pour la maîtrise technico-économique des productions, de qualité des produits et des relations à l'environnement.

Les titulaires de ce diplôme sont concernés par la diversité des situations et la gestion de changements et d'innovation. Ils le sont en faisant, par exemple, le choix de s'installer comme éleveur, le choix de devenir conseiller en élevage ou agent de développement. Ils le sont aussi lors de l'apparition de techniques ou de dynamiques nouvelles de développement ou par des sollicitations d'éleveurs diversifiant leur activité.

L'éthique de l'éleveur, ou de l'intervenant en élevage, s'organise autour du respect des animaux, d'une gestion durable des ressources et de l'environnement, de la gestion des relations entretenues entre les acteurs de l'élevage et les consommateurs et utilisateurs des produits ou services issus de l'élevage.

#### Capacités générales

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

#### Capacités professionnelles

- C5. Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution
- C6. Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité
- C7. Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage
- C8. Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global
- C9. Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à une situation professionnelle

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois dans le secteur de l'élevage et des productions animales se répartissent globalement en quatre types ou grandes catégories :

- **des emplois de techniciens et techniciennes très spécialisés** dans les secteurs de l'alimentation et des industries des aliments pour animaux, de l'amélioration génétique, de la reproduction, du suivi « qualité », de la valorisation des produits, de la commercialisation

des produits animaux ou des intrants pour l'élevage, de la maîtrise des ressources ou de l'impact des élevages, de la recherche - développement...

- **des emplois de techniciens et techniciennes généralistes** dont le champ professionnel repose sur la conduite d'ateliers de productions ou d'élevages spécialisés, de systèmes d'élevage diversifiés et de conduite d'entreprises d'élevage. Ces emplois recouvrent généralement les métiers du développement (territorial ou/et au sein de filières) et du conseil en élevage (production de références, animation de groupes...).

- **des emplois d'éleveurs ou d'éleveuses**, sous statut de salarié ou de plus en plus souvent installés en nom propre (ou associé en société), il s'agit de producteurs d'animaux, de produits animaux ou de services.

- **des emplois de techniciens et techniciennes dans les secteurs de « l'encadrement de l'agriculture »** en organismes professionnels agricoles et dans des chambres consulaires, les administrations d'Etat et territoriales. Ces emplois reposent sur des contributions à la conception de projets et à leur mise en œuvre. Ils recouvrent également le champ de l'enseignement technique agricole, de la recherche-développement et de l'expérimentation, de la démonstration ou de la vulgarisation de techniques.

Aux différents types d'emplois répertoriés ci-dessus il faudrait ajouter quelques possibilités d'emploi très technique (réglementation, sécurité...) en collectivités territoriales, dans les domaines de la recherche et de l'expérimentation ou dans l'industrie de l'aliment du bétail (gestion de formules alimentaires, animation d'équipes industrielles...), ou encore de nombreux emplois du commerce d'animaux ou de produits « inertes » à destination des animaux d'élevage ou de compagnie.

Eleveur, conseiller en élevage, agent de développement

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1409 : Élevage de lapins et volailles

A1410 : Élevage ovin ou caprin

A1411 : Élevage porcin

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont :

Les épreuves E1 et E2 permettent de certifier la capacité C1.

L'épreuve E3 permet de certifier la capacité C2.

L'épreuve E4 permet de certifier la capacité C3.

L'épreuve E5 permet de certifier les capacités C5, C6 et C7.

L'épreuve E6 permet de certifier les capacités C8 et C9.

L'épreuve E7 permet de certifier la capacité C10.

##### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem

Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; 1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime ; art. D811-139

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option "productions animales"

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)  
<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

##### Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)  
Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)  
Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

##### Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)

##### Historique de la certification :

productions animales (fiche 358)

**Certification précédente :** [option Productions animales](#)